

Étiquette de contenu

GROUPE 2 | 14 HERBICIDE

HERBICIDE SZ-0050

COMMERCIAL

Granulés mouillables

Pour utilisation en présemis sur les cultures suivantes : pois de grande culture, soja et blé de printemps (incluant le blé dur)

PRINCIPE ACTIF: Sulfentrazone..... 67,74%
Tribénuron-méthyle..... 4,84%

AVERTISSEMENT, CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION 34178 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT L'UTILISATION



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Contenu net : 155 gm à Vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 HEURES)

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NOCIF SI INHALER

PEUT ÊTRE NOCIF LORSQU'IL EST INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

**ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION OU LES POUSSIÈRES.
UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.**

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.

NE CONTAMINER AUCUN PLAN D'EAU

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Tenir compte de la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion ou à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs sur les lieux du traitement pendant 12 heures après l'application.

Peut irriter la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Entreposer les contenants dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement les contenants. Ne pas placer le concentré ni la matière diluée dans des contenants pour les aliments ou les boissons. Ne pas contaminer les autres pesticides, les engrains, l'eau ni la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou un affilié. ©2023-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

HERBICIDE SZ-0050

COMMERCIAL

Granulés mouillables

Pour utilisation en présemis sur les cultures suivantes : pois de grande culture, soja et blé de printemps (incluant le blé dur)

PRINCIPE ACTIF: Sulfentrazone..... 67,74%
Tribénuron-méthyle..... 4,84%

AVERTISSEMENT, CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION 34178 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION



**AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

TABLE DES MATIÈRES

Numéro de section

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SÉCURITÉ ET MANUTENTION

| | |
|--|---|
| Avis à l'utilisateur | 1 |
| Renseignements sur le produit..... | 2 |
| Directives de manipulation appropriée | 3 |
| Premiers soins et renseignements toxicologiques..... | 4 |
| Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs..... | 5 |
| Mises en garde environnementales | 6 |
| Entreposage | 7 |
| Élimination..... | 8 |

MODE D'EMPLOI

| | |
|---|------|
| Cultures et mauvaises herbes supprimées..... | 9 |
| Renseignements sur l'application | 10 |
| Instructions d'application générales | 10.1 |
| Zones tampons de pulvérisation | 10.2 |
| Cultures de rotation | 10.3 |
| Délai de sécurité | 11 |
| Instructions de mélange et de chargement | 12 |
| Nettoyage de l'équipement de pulvérisation | 13 |
| Recommandations sur la gestion de la résistance | 14 |

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L’UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L’herbicide SZ-0050 est un herbicide sélectif qui peut être appliqué en présemis dans les cultures suivantes : pois de grande culture, soja et blé de printemps (incluant le blé dur). L’herbicide SZ-0050 est formulé en granulés dispersables dans l’eau; il doit être dilué dans de l’eau avant l’application. Lorsqu’il est utilisé selon le mode d’emploi, l’herbicide SZ-0050 mélangé en réservoir avec du glyphosate permettra de lutter contre certaines mauvaises herbes émergées et assurera une suppression prélevée du kochia à balais (y compris les biotypes résistants des groupes 2 et 9) et une répression prélevée de la soude roulante.

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l’activité de l’Herbicide SZ-0050 en maximisant l’absorption foliaire et l’effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s’assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

L’Herbicide SZ-0050 arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) des mauvaises herbes mourantes peuvent ne pas être perceptibles pendant 1 à 3 semaines suivant l’application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l’effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de l’uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L’activité du mélange d’herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse après l’application.

L’Herbicide SZ-0050 permet une suppression prélevée du kochia à balais (y compris les biotypes résistants des groupes 2 et 9) et une répression prélevée de la soude roulante. On obtiendra des résultats optimums lorsque le sol est humide au moment de l’application et que l’application est suivie dans les deux semaines d’au moins 18 mm d’eau de pluie ou d’irrigation par aspersion. À défaut de précipitations appropriées dans ce délai, irriguer d’au moins 18 mm d’eau. Lorsque l’humidité permettant d’activer le produit est retardée ou reçue après des conditions sèches, on risque d’obtenir un degré de suppression moindre des mauvaises herbes.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – DIRECTIVES DE MANIPULATION APPROPRIÉE

Il est interdit de mélanger ou de charger l’herbicide SZ-0050 dans un rayon de 15 mètres d’aucun puits (y compris les puits abandonnés et les puits absorbants), gouffres, rivières ou cours d’eau permanents ou intermittents, lacs ou réservoirs naturels ou clos. Cette marge de recul ne s’applique pas aux puits convenablement obturés ou aux puits abandonnés bouchés, ni aux aires

de manœuvre imperméables ou aux zones de mélange ou de chargement endigués convenablement.

Les activités de mélange, de chargement, de rinçage ou de nettoyage de ce produit à l'intérieur de ou à partir d'un équipement ou contenant d'épandage ou de manipulation de pesticide situé dans un rayon de 15 mètres d'un puits sont interdites, sauf si elles sont pratiquées sur une aire de manœuvre imperméable capable de soutenir la plus lourde charge installée ou déplacée sur celle-ci. L'aire de manœuvre doit être conçue et entretenue pour contenir tout déversement de produit ou toute fuite provenant d'un appareil, d'un contenant ou des eaux de rinçage ou de nettoyage, ou de la pluie pouvant tomber dessus. Il faut empêcher les eaux de surface de couler par-dessus l'aire de manœuvre ou à partir de celle-ci; elle doit donc être autonome. L'aire de manœuvre doit être aménagée en pente pour faciliter l'élimination de la matière. Une aire de manœuvre sans toit doit pouvoir contenir au moins 110 % de la capacité du plus gros contenant de pesticide ou équipement d'épandage s'y trouvant. Un toit dont les dimensions permettent de protéger complètement l'aire de manœuvre contre toute précipitation doit avoir une capacité de confinement minimale de 100 % de la capacité du plus gros contenant de pesticide ou équipement d'épandage se trouvant sur l'aire de manœuvre. Il faut maintenir en tout temps les capacités de confinement décrites ci-dessus. Les capacités de confinement minimales particulières ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules lors de la livraison du pesticide à l'installation de mélange ou de chargement. Les provinces peuvent avoir en vigueur d'autres exigences concernant les marges de recul des têtes de puits et le confinement opérationnel.

L'herbicide SZ-0050 doit être utilisé de façon à empêcher le contre-siphonnement dans les puits, les déversements et l'élimination inappropriée d'excédent de pesticide, de bouillies de pulvérisation ou de rinçures.

SECTION 4: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 HEURES)

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NOCIF SI INHALER

PEUT ÊTRE NOCIF LORSQU'IL EST INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION OU LES POUSSIÈRES.
UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.

NE CONTAMINER AUCUN PLAN D'EAU

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Tenir compte de la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion ou à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs sur les lieux du traitement pendant 12 heures après l'application.

Peut irriter la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation.

SECTION 6 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

L'herbicide SZ-0050 est persistant dans le sol et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé de ne pas utiliser les produits contenant de la sulfentrazone dans les endroits traités avec ce produit au cours de la saison précédente.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine. **NE PAS** utiliser le produit sur des sols de texture grossière.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler et entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, le blé dur,

le blé d'hiver et l'orge de printemps. Immédiatement après l'usage, s'assurer de bien nettoyer pour éliminer toutes traces de mélange en réservoir sur l'outillage de pulvérisation. Bien nettoyer le réservoir, la pompe, les tuyaux, et la rampe à plusieurs reprises avec de l'eau propre après avoir enlevé les buses et les tamis. Laver ces pièces séparément. Laver toutes traces de résidus à l'extérieur du réservoir, des buses et de l'outillage de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'EMPLOI :

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.

Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côtes dénudées ou des dépôts calcaires.

SECTION 7 – ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine seulement. Entreposer les contenants dans un endroit sec. Ouvrir soigneusement les contenants. Ne pas placer le concentré ni la matière diluée dans des contenants pour les aliments ou les boissons. Ne pas contaminer les autres pesticides, les engrains, l'eau ni la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

SECTION 8 – ÉLIMINATION

Contenants rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

SECTION 9 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

APPLICATION EN PRÉSEMIS : POIS DE GRANDE CULTURE, SOJA ET BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR).

Appliquer l'Herbicide SZ-0050 à raison de 155 g de produit/ha mélangé en réservoir avec l'herbicide glyphosate (présent sous formes de sel de potassium, sel d'isopropylamine, sel d'ammonium) à raison de 450- 810 g ae/ha dans un volume de solution de pulvérisation de 100 L/ha. On peut semer les pois de grande culture, le soya ou le blé de printemps (inclus le blé dur) au moins 24 heures après l'application de ce mélange en cuve.

| Taux D'Application de L'herbicide SZ-0050 | Taux D'Application de Glyphosate | Stade d'application | Mauvaises herbes supprimées | Mauvaises herbes réprimées* |
|---|----------------------------------|---------------------|--|-----------------------------|
| 155 g/ha | 450 g ae/ha | à pré-émergence** | Kochia à balais (y compris les biotypes résistants des groupes 2 et 9) | Soude roulant |

| Taux D'Application de L'herbicide SZ-0050 | Taux D'Application de Glyphosate | Stade d'application | Mauvaises herbes supprimées | Mauvaises herbes réprimées* |
|---|--|--------------------------|---|--------------------------------------|
| | (grammes équivalent acide par hectare) | Jusqu'à 8 cm | Crépis des toits Petite herbe à poux Vergerette du Canada | Matricaire inodore |
| | | Jusqu'à 15 cm | Amarante à racine rouge Blé spontané Brome des toits Soude roulante Chénopode blanc Folle avoine Gaillet gratteron Ivraie de perse Kochia à balais Lin spontané Moutarde des champs Orge spontanée Canola spontané (incluant les variétés de canola tolérant au glyphosate) Ortie royale Pissenlit Renouée persicaire Sagesse des chirurgiens Sétaire géante Sétaire verte Tabouret des champs | |
| | | Jusqu'à 3- feuilles | Saponaire des vaches Renouée liseron | |
| | | Jusqu'à 8- feuilles | Stellaire moyenne | |
| | | Rosette | | Chardon des champs Lychnide blanc |
| | 810 g é.a./ha | Jusqu'à 15 cm de hauteur | Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitaire (sanguine et astringente) et pâturin glauque annuel. Toutes les mauvaises | |

| Taux D'Application de L'herbicide SZ-0050 | Taux D'Application de Glyphosate | Stade d'application | Mauvaises herbes supprimées | Mauvaises herbes réprimées* |
|---|----------------------------------|---------------------|--|-----------------------------|
| | | | herbes à larges feuilles annuelles indiquées ci-dessus ainsi que: laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites | |

Les légumineuses à grains peuvent être endommagées dans les sols de nature grossière à faible teneur en matière organique (moins de 3 %), ou dans les champs qui contiennent des sols très variés, des étendues de gravier ou de sable ou des coteaux dénudés. Éviter l'application lors de la plantation de légumineuses à grains dans des sols contenant plus de 50% de sable.

Faire une application en présemis tous les 2 ans. N'appliquer sur aucun type de sol dont la teneur en matière organique dépasse 6 %.

Ne pas appliquer sur un sol à texture fine et dont la teneur en matière organique est inférieure à 1,5 %.

Ne pas appliquer sur un sol à texture grossière.

Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.

*La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

**L'Herbicide SZ-0050 permet une suppression prélevée du kochia à balais (y compris les biotypes résistants des groupes 2 et 9) et une répression prélevée de la soude roulante. Pour une suppression optimale, une humidité appropriée d'au moins 18 mm est requis dans les 14 jours suivant l'application. À défaut de précipitations appropriées dans ce délai, irriguer d'au moins 18 mm d'eau. Lorsque l'humidité permettant d'activer le produit est retardée ou reçue après des conditions sèches, on risque d'obtenir un degré de suppression moindre des mauvaises herbes.

La suppression résiduelle de kochia à balais et la répression de la soude roulante peuvent être réduites si l'herbicide SZ-0050 est appliqué lorsqu'il y a une abondance de débris de culture, comme des feuilles et des branches, et/ou de résidus de mauvaises herbes.

SECTION 10 – RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

SECTION 10.1 – INSTRUCTIONS D'APPLICATION GÉNÉRALES

NE PAS appliquer par voie aérienne

NE PAS appliquer l'herbicide SZ-0050 (ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone) sur le blé de printemps si une application de l'herbicide FOCUS^{MD} (ou tout autre produit contenant de la pyroxasulfone) a été appliquée l'automne précédent.

Ne pas appliquer sur les sols poudreux ou les sols pouvant être déplacés par le vent, à moins de pouvoir procéder à l'irrigation immédiatement après l'application.

De fortes précipitations survenant peu après l'application de l'herbicide peuvent entraîner des dommages visibles à la culture ainsi qu'une réduction de son rendement. Des facteurs tels que le manque de vigueur de la culture (plants chétifs), un sol sableux ou pauvre en matières organiques peuvent accroître la gravité des dommages.

Ne pas mélanger en cuve avec des herbicides Chateau[®] (flumioxazine) ni avec d'autres produits à base de sulfentrazone.

Il faut utiliser au moins 100 L de bouillie par hectare pour obtenir une couverture de pulvérisation uniforme. La sélection des buses doit respecter les recommandations du fabricant en matière de volume et de pression de pulvérisation, relativement aux applications d'herbicides de prélevée et de postlevée. La bouillie doit avoir un pH situé entre 5,0 et 9,0.

L'eau doit servir de véhicule pour l'herbicide SZ-0050. Ne pas laisser les bouillies de pulvérisation reposer pendant la nuit en raison de l'éventuelle sédimentation du produit et de la difficulté à rétablir la solution en suspension. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les plantes adjacentes car elles risquent d'être endommagées.

Application au sol

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses ou un pulvérisateur sans rampe muni des buses, chapeaux d'air et tamis appropriés, réglé de façon à produire une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses et des pressions produisant des gouttelettes de pulvérisation moyennes selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), afin d'éviter la dérive de pulvérisation ou la couverture inappropriée des feuilles et du sol. Consulter les tableaux du fabricant de buses afin d'établir la bonne combinaison de buses et de pressions pour obtenir des gouttelettes de pulvérisation moyennes. Utiliser des buses qui produisent des quantités minimales de fines gouttelettes pour ne pas produire une dérive de pulvérisation ou une couverture inadéquate des feuilles et du sol. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 175 kPa sauf si requis par le fabricant de buses réduisant la dérive ou d'appareils de pulvérisation sans rampe. Appliquer au moins 100 litres de bouillie par hectare au sol. À noter que le chevauchement et les vitesses d'avancement plus lentes (qui surviennent lorsqu'on continue de pulvériser au démarrage, à l'arrêt ou en effectuant un virage) peuvent produire des doses d'application excessives et entraîner une réaction subséquente de la culture.

Gestion de la dérive de pulvérisation

L'opérateur et le producteur sont tenus de réduire la dérive de pulvérisation dans la zone de traitement. L'interaction de nombreux facteurs liés à l'équipement et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur et le producteur doivent tenir compte de ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation

Volume: Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation pratique le plus élevé. En général, les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

Pression: Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, il est préférable d'utiliser des buses à débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression. Ne pas dépasser les pressions recommandées du fabricant de buses. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses.

Type de buse: Utiliser un type de buse conçu pour l'application prévue. Pour la plupart des buses, des angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive pour l'épandage au sol.

Ne pas appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Consulter les tableaux du fabricant de buses afin d'établir la bonne combinaison de buses et de pressions pour obtenir des gouttelettes de pulvérisation moyennes. La hauteur de la rampe doit se situer à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Précipitations requises

Pour la suppression prélevée des mauvaises herbes spécifiées, les applications de l'herbicide SZ-0050 nécessitent une quantité appropriée de précipitations pour activer l'herbicide. La quantité finale d'humidité, produite par la pluie ou l'irrigation, dépend de plusieurs facteurs, notamment l'humidité du sol au moment de l'application, le type de sol, la teneur en matière organique et le pH. Lorsque les cultures dépendent de la pluie, l'herbicide SZ-0050 peut attendre pendant des périodes prolongées (10 à 14 jours ou plus) l'eau qui permet de l'activer, selon les paramètres du sol décrits plus haut. Une fois activé, l'herbicide SZ-0050 agit sur les mauvaises herbes existantes. Lorsqu'il n'a pas plu depuis longtemps ou que l'irrigation n'est pas possible, d'autres pratiques de gestion des mauvaises herbes (travail du sol ou applications ultérieures d'herbicides) peuvent s'avérer nécessaires.

Influence du type de sol, de sa teneur en matière organique et de son pH sur l'herbicide SZ-0050 et les réactions de la culture

La teneur en matière organique du sol peut varier considérablement, peu importe le type de sol. Une analyse précise des échantillons représentatifs du sol est donc requise pour en établir la teneur. D'autre part, le pH du sol influence fortement l'assimilabilité de la sulfentrazone dans la solution du sol. Lorsque le pH du sol augmente, il en va de même pour l'assimilabilité de la sulfentrazone. Pour établir le pH du sol, il faut effectuer une analyse précise des échantillons représentatifs. **Ne pas utiliser sur les sols dont le pH est de 7,8 ou plus.**

Dans un sol donné, la quantité totale de sulfentrazone assimilable dans la bouillie est établie par l'interaction du type de sol (essentiellement la teneur en argile), le pourcentage de matière

organique et le pH. La période d'application (par rapport à la levée de la culture et des mauvaises herbes) et la quantité de précipitations et/ou d'irrigation, détermineront en bout de ligne, conjointement avec les paramètres du sol et le pH, la quantité de sulfentrazone dans la solution du sol.

Il faut également prendre note qu'une irrigation avec de l'eau très alcaline (pH élevé) après une application au sol d'herbicide SZ-0050 peut accroître considérablement la quantité de sulfentrazone assimilable dans la solution du sol. Une irrigation avec de l'eau dont le pH est supérieur à 7,5 peut entraîner une réaction négative de la culture. Cette réaction dépend de la dose d'application initiale d'herbicide SZ-0050, de la période d'application, de la quantité et du pH de l'eau d'irrigation, ainsi que de la sensibilité de la culture et de son stade de croissance au moment de l'irrigation. Pour la plupart des cultures, le risque d'une réaction négative diminue avec l'évolution des stades de croissance.

La sulfentrazone est persistante et demeure dans les sols (effet résiduel) pendant un an ou deux. NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE SZ-0050 SUR DES CHAMPS PRÉ-ALABLEMENT TRAITÉS AVEC L'HERBICIDE SZ-75 ou L'HERBICIDE AUTHORITY® 480 ou tout autre produit contenant de la sulfentrazone AU COURS D'ANNÉES SUCCESSIVES (24 MOIS). En cas de sécheresse au cours de l'une de ces années, une application subséquente d'herbicide SZ-0050 doit être retardée par le nombre équivalent d'années au cours desquelles la sécheresse a eu lieu. Pour être efficace, l'herbicide SZ-0050 nécessite d'au moins 18 mm d'eau de pluie ou d'irrigation.

SECTION 10.2 – ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

| Méthode d'application | Culture | Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un : | | |
|------------------------|---|---|-------------|-------------------|
| | | Habitat d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitat terrestre |
| | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole | Pois de grande culture, soja, le blé de printemps, le blé dur | 1 | 0 | 10 |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

SECTION 10.3 – CULTURES DE ROTATION

Le tableau suivant indique l'intervalle minimum (en mois) entre le dernier traitement avec l'herbicide SZ-0050 et le moment précis où les cultures indiquées peuvent être replantées dans un sol traité avec l'herbicide SZ-0050.

Cultures de rotation et intervalles de replantation pour l'herbicide SZ-0050

| Culture de rotation | Intervalle de replantation (mois) |
|--|-----------------------------------|
| Pois de grande culture, soja, blé (de printemps et dur) | 0 |
| Lin | 2 |
| Blé d'hiver | 4 |
| Luzerne, orge, brocoli, chou-pommé, canola, chou-fleur, pois chiches, maïs de grande culture, féverole, raifort, pommes de terre, tournesol, moutarde blanche, tomates (plants repiqués seulement) | 12 |
| Maïs sucré et à éclater, lentilles, sorgho | 24 |

Pour les cultures indiquées dans ce tableau, il faut respecter l'intervalle de replantation minimum indiqué. Pour toute autre culture, il faut respecter UN INTERVALLE DE ROTATION MINIMUM DE 36 MOIS; de plus, une épreuve biologique représentative du champ, avec la culture de rotation et un taux d'humidité approprié dans le sol, doit être réalisée afin d'établir la sensibilité potentielle de la culture.

Si le taux d'humidité dans le sol est inappropriate en raison de la sécheresse, particulièrement en juin, juillet et août, à la suite d'une application d'herbicide SZ-0050, l'intervalle minimum indiqué dans le tableau pour la culture de rotation doit être prolongé d'une année; de plus, une épreuve biologique représentative du champ, avec la culture de rotation potentielle et un taux d'humidité approprié dans le sol, doit être réalisée afin d'établir la sensibilité de la culture à l'herbicide SZ-0050.

INSTRUCTIONS DE REPLANTATION

Si un premier semis des cultures indiquées sur la présente étiquette ne produit pas de plants, seules ces cultures peuvent être semées. **NE PAS** traiter de nouveau un champ déjà traité une première fois avec l'herbicide SZ-0050. Ne semer aucune culture dans les champs traités à des intervalles qui ne respectent pas les directives de la présente étiquette en matière de cultures de rotation. Lors de la replantation, effectuer un labour minimal pour préserver le barrage herbicide et obtenir une suppression maximale des mauvaises herbes.

SECTION 11 – DÉLAI DE SÉCURITÉ

NE PAS pénétrer ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

IMPORTANT

- **NE PAS** appliquer ce produit de telle sorte qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou à la suite de dérive. Seuls les opérateurs protégés peuvent se trouver dans la zone traitée durant l'application. Pour toute exigence relative à votre région, consulter l'organisme provincial responsable de la réglementation des pesticides.
- **NE PAS** appliquer plus que la dose par hectare permise par période de douze mois, laquelle commence au moment de la première application.

SECTION 12 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET DE CHARGEMENT

Préparation du réservoir de pulvérisation

Il importe que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer le réservoir de pulvérisation selon la méthode indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'herbicide SZ-0050.

Instructions de mélange et de chargement

L'herbicide SZ-0050 est un granule dispersable dans l'eau destiné à être dilué avec de l'eau. Pour des résultats optimums, remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié du volume d'eau claire nécessaire pour couvrir la zone à traiter. Mettre en marche le système d'agitation. Ajouter lentement l'herbicide SZ-0050 dans le réservoir de pulvérisation. Finir de remplir le réservoir de pulvérisation au niveau souhaité. S'assurer que l'herbicide SZ-0050 est complètement dissout, puis ajouter la quantité requise de l'herbicide glyphosate. Maintenir constamment l'agitation dans le réservoir de pulvérisation pour assurer l'uniformité de la bouillie.

Utiliser la bouillie d'herbicide SZ-0050 immédiatement après le mélange.

Ne pas laisser reposer la bouillie de sulfentrazone dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain ou pendant une longue période de temps.

Le prémélange de bouillies d'herbicide SZ-0050 dans des réservoirs ravitaillateurs est déconseillé.

Mélanges en cuve : Remplir la cuve du pulvérisateur à la demie ou aux deux tiers avec de l'eau. Alors que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients dans l'ordre suivant :

- **W** = Poudres mouillables et pâtes granulées
- **A** = Bien agiter le mélange dans la cuve
- **M** = Suspensions microencapsulées
- **L** = Suspensions liquides et pâtes fluides
- **E** = Concentrés émulsionnables
 - Remplir la cuve presque complètement avec de l'eau
- **G** = Préparations à base de glyphosate
- **S** = Surfactants
 - Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

Maintenir l'agitation durant le remplissage, le mélange et l'épandage. Quand on se sert d'un agent réducteur de dérive, suivre les instructions spécifiques de son étiquette pour déterminer à quel moment on doit le verser dans la cuve du pulvérisateur.

SECTION 13 – NETTOYAGE DE L’ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

Après avoir appliqué l'herbicide SZ-0050 et avant d'utiliser l'équipement de pulvérisation pour d'autres épandages, le pulvérisateur doit être nettoyé à fond en suivant cette méthode :

1. Vider le réservoir de pulvérisation, les tuyaux et la rampe. Utiliser une solution détergente à haute pression pour enlever les sédiments et les résidus à l'intérieur du réservoir, puis rincer à fond. Ensuite, vider les tuyaux, la rampe et les buses à l'eau claire.
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre ; ajouter ensuite 3 litres d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) ou un montant équivalent de solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque, par 100 L d'eau.
3. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
4. Vider le réservoir.
5. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
6. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.
7. Éliminer la solution nettoyante et le rinçat conformément à la réglementation et aux lignes directrices provinciales en vigueur.

Ne pas vidanger l'équipement sur des arbres ou des plantes utiles ou à proximité.

Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée sur d'autres plantes ou cultures.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

SECTION 14 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide SZ-0050 est un herbicide du groupe 2 et groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SZ-0050 et à d'autres herbicides du groupe 2 et groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide SZ-0050 ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC, à <https://ag.fmc.com/ca/fr>.

FMC, AUTHORITY et FOCUS sont marques de commerce de FMC Corporation ou un affilié. ©2023-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.